



**Commission Inclusion  
Sociale, Démocratie  
Participative et Droits  
Humains de CGLU**

**ORGANISATION POUR  
UNE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE**



**"Mobilité humaine et droit à la ville : Comment les villes peuvent-elles contribuer à une gouvernance des migrations respectueuse des droits"**

Événement Parallèle présenté par la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU

Conférence Mondiale Villes et Migrants, Lamot Congress and Heritage Center

Malines, 16 Novembre 2017, 12h45

**Organisations partenaires**

**Plateforme Globale pour le Droit à la Ville, Organisation pour une citoyenneté universelle**

*« Il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante ».*

**Article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**

*Nous nous engageons à garantir le plein respect des droits fondamentaux des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants, **quel que soit leur statut migratoire**, et à soutenir les villes qui les accueillent, dans l'esprit de la coopération internationale, en prenant en compte les situations nationales et le fait que, si les mouvements importants de populations vers les villes engendrent nombre de difficultés, ils peuvent aussi apporter à la vie urbaine d'intéressants appoints sur les plans social, économique et culturel. Nous nous engageons également à renforcer les synergies entre les migrations internationales et le développement aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local, en veillant à ce que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre grâce à des politiques migratoires planifiées et bien gérées, ainsi qu'à aider les autorités locales à mettre en place des cadres qui favorisent la contribution des migrants aux villes et le renforcement des liens entre les zones urbaines et les zones rurales.*

**Nouveau Programme pour les villes, Article 28.**

**Les migrations sont une question avant tout urbaine**

D'ici à 2050, la population urbaine devrait passer de 3,9 milliards de personnes aujourd'hui à quelques 6,4 milliards de personnes. Le phénomène migratoire est un moteur important de cette évolution, qui transforme les villes, les territoires et les régions en des lieux de vie caractérisés par de plus grandes diversités et mobilités.

Selon l'Organisation Internationale des Migrations, « Les vingt plus grandes villes du monde accueillent près d'un migrant sur cinq. Dans nombre d'entre elles, les migrants représentent un tiers ou plus de la population ».

S'il existe une partie de migrants disposant de niveaux de qualifications supérieurs et s'intégrant rapidement par le travail, la plupart des migrants subissent en réalité une migration imposée. Pour beaucoup, la ville représente un espace de survie face à des conditions rurales rendues très difficiles par le changement climatique, la défaillance des politiques de développement rural, la concurrence pour les paysans du Sud créée par les traités de libre-échange avec des pays plus « compétitifs » ou encore les processus d'accaparement des terres.

Les migrants s'installent ainsi dans les zones urbaines, dans l'espoir de bénéficier d'une vie plus digne, de services urbains, **d'un droit à la ville**. Pourtant, dans des contextes économiques contraints, bien souvent ils ne trouvent qu'à s'installer dans les marges socio-spatiales de la ville.

La question de l'accès aux droits et au droit à la ville est ainsi au cœur des parcours migratoires. Les collectivités locales aussi bien dans les territoires de départ que d'accueil ont ainsi un rôle déterminant à jouer sur l'inclusion des migrants et leur accès aux droits.

### **Le droit à la ville et l'accès universel aux droits, un impératif pour une gestion durable des territoires**

L'accompagnement et la citoyenneté des migrants est au cœur des enjeux liés à l'évolution des villes et à la prévention des processus de ségrégation socio-spatiale. De la capacité des gouvernements locaux, des citoyens et des politiques urbaines nationales à mettre en œuvre le droit à la ville pour toutes et tous dépendra en grande partie l'avenir pacifique de nos sociétés majoritairement urbaines. Mais comment faire ?

Le droit à la ville signifie « l'usage et la jouissance égale des villes et des villages, dans le but de promouvoir l'inclusion et de veiller à ce que tous les habitants, des générations actuelles et futures, sans discrimination d'aucune sorte, puissent vivre et créer des villes et des établissements humains, équitables, sûrs, accessibles, résilients et durables en tant que biens communs qui contribuent fortement à la prospérité et à la qualité de vie des habitants » (Plateforme Globale pour le Droit à la ville, 2016).

Le Droit à la ville donne une nouvelle dimension à la citoyenneté urbaine. Celle-ci s'appuie ainsi non sur la seule détention d'un titre de séjour mais sur une capacité à contribuer à des espaces urbains multiculturels, solidaires et démocratiques, comme une œuvre de co-création collective.

Le socle du droit à la ville est la protection, la garantie et la promotion des droits universels. Or, **Etats et collectivités locales ont une responsabilité partagée dans la mise en œuvre des droits humains universels**. Les pouvoirs locaux au plus proche des citoyens et souvent avec les contributions de la société civile, sont souvent ceux qui traduisent concrètement ces droits dans des actions concrètes pour garantir la liberté d'expression et de réunion, le droit à l'alimentation, au logement, à la sûreté, à la non-discrimination. **Toutefois leur tâche est rendue difficile par la gestion des flux migratoires par les seuls Etats qui conditionne l'exercice des droits à la détention d'un titre de séjour et par les nombreuses contraintes financières pesant sur les collectivités pour gérer une pauvreté qui s'accroît très rapidement dans les espaces urbains<sup>1</sup>.**

Malgré tout, conscients qu'une gestion durable des territoires ne peut reposer que sur des actions visant à rétablir l'égalité, des gouvernements locaux et régionaux mettent en œuvre des dispositifs pour sanctuariser l'accès aux droits des migrants internes et internationaux, pour proposer des alternatives à la migration clandestine, pour fournir un accueil humanitaire, parfois au-delà de tout soutien national ou international ou encore pour établir des coopérations avec la société civile afin de permettre une réelle inclusion des migrants.

Les gouvernements locaux et régionaux et leurs administrations sont donc amenés à jouer un rôle prépondérant pour l'inclusion des migrants, que ce soit par le biais d'actions directes, ou dans la

---

<sup>1</sup> Selon ONU Habitat, entre 1996 et 2016, les inégalités se sont accrues dans 75% des centres urbains du monde.

coordination avec les différents intervenants institutionnels et les acteurs non-gouvernementaux, le tissu associatif et la citoyenneté en général ou encore à travers la coopération décentralisée entre villes de départ et villes d'accueil.

- Quelles sont les principales violations de droits humains qui obligent les migrants à quitter leur territoire d'origine ?
- Pourquoi est-il essentiel de travailler dès aujourd'hui à l'inclusion durable des migrants dans les villes et territoires ?
- Quelles pratiques permettent de garantir les droits universels des migrants et leur participation dans l'espace local, au-delà de la gestion sécuritaire qui prédomine au niveau des Etats ?
- Comment prendre en compte les besoins spécifiques des migrants les plus vulnérables comme les mineurs et les femmes ?
- Comment renforcer la coopération entre les villes de départ et d'accueil pour permettre une meilleure protection des migrants et de leurs familles restées sur place et un développement partagé des territoires ?
- Comment établir des réseaux de solidarité et d'entraide pour la garantie universelle des droits humains et du droit à la ville ? Quel rôle pour les réseaux de ville ?
- Quelle place pour les droits universels dans la gestion des flux migratoires ?
- Quelle voix pour les gouvernements locaux dans la gestion mondiale des flux migratoires ?

Cette table ronde aura pour objectif de :

- mettre en lumière différentes pratiques des gouvernements locaux pour sanctuariser l'accès aux droits universels des migrants dans l'espace local s'appuyant sur un dialogue entre responsables locaux, chercheurs, société civile et système de protection des droits humains de l'ONU ;
- contribuer à l'émergence d'une voix unie des gouvernements locaux pour une gouvernance des migrations respectueuse des droits universels et qui associent les gouvernements locaux ;
- renforcer le réseau des villes et de la société civile pour les droits universels et le droit à la ville

### **Intervenants**

- **Antonio Aniesa**, Collaborateur de Patrick Braouezec, Président du Territoire de Plaine Commune, Co-Président de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU
- **Lola López**, Responsable de l'Inclusion des Migrants à la ville de Barcelone
- **Abdoulaye Thimbo**, Maire de Pikine
- **Joseph Schechla**, Habitat International Coalition
- **Amélie Canonne**, Organisation pour une citoyenneté universelle
- **Amina El Oualid**, Vice-Présidente de la Commune de Nador
- **Rubén Fuentes Rodríguez**, Directeur de l'Assistance aux Migrants et à leurs familles, Ville de Mexico

**Modération** : Magali Fricaudet, Coordinatrice de la CISPDPH